

# TOUT SAVOIR SUR LA LICENCE

# ODBL *Open Database Licence*

❑ La licence d'OpenStreetMap  
❑ pour cartographier en commun



**Fédération  
des Pros d'OSM**





La  
**Licence**  
**ODBL**,  
qu'est ce que  
c'est ?

# OPENSTREETMAP

« le Wikipédia de la cartographie »

La 1<sup>ère</sup> communauté mondiale créant des données géographiques librement exploitables :

- ▶ plusieurs millions de personnes
  - ▶ 50 000 contributeurs actifs chaque mois
- Et ce chiffre est en expansion constante.



OpenStreetMap est la base de données cartographique ouverte la plus exhaustive au Monde

## OpenStreetMap.org

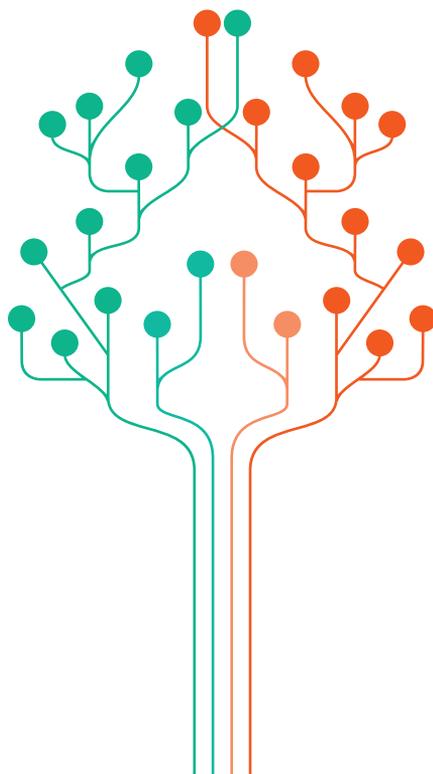
Chacun est libre de contribuer : citoyens engagés, entreprises, associations, collectivités ... complètent et actualisent la base de données OpenStreetMap.

L'usage de ces données est régi par des règles : **la licence ODbL**.

Cette licence a valeur de contrat : elle doit être respectée par tous.

C'est la condition de **pérennisation du commun numérique**.

Chaque producteur de données en ODbL peut expliciter le contrat d'usage d'un commun numérique. Les acteurs suivants ont par exemple rédigé des préconisations spécifiques : data.gouv.fr, SNCF, ... et la fondation OpenStreetMap. Les « Directives générales » (community guidelines) précisent la licence.



# L'ESPRIT DE LA LICENCE

## (Pourquoi faire ?)



ODbL = le cercle vertueux du partage



La licence permet d'organiser le commun

- ▶ Préserver la **dynamique de partage**
- ▶ Protéger le **commun** de l'appropriation abusive
- ▶ Reconnaître l'**engagement** des contributeurs

### Équilibre des risques et des besoins

La licence prescrit les **droits et devoirs de chacun** pour assurer l'équilibre entre les risques des **contributeurs** et les besoins des **utilisateurs**.



#### CONTRIBUTEUR DES DONNÉES

Préservez ma motivation à produire : « vous appropriez pas mes contributions ! »

« la charge de la production de données est partagée avec les autres »

#### UTILISATEUR DES DONNÉES

« J'ai le droit d'utiliser les données qui répondent à mes besoins »

« Je peux récupérer les améliorations de la communauté pour une meilleure qualité de mes propres données »

# DROITS ET DEVOIRS



## Droits



**1 Utiliser,  
étudier**



**2 Copier,  
partager**



**3 Modifier, transformer**

La licence a été créée pour favoriser le partage vous avez le droit de garder pour vous vos propres modifications.



**4 Créer**

un site internet, une appli mobile, une base de donnée, une oeuvre d'art ... tout ce qu'il vous passe par la tête.



Usage non-lucratif possible



Usage commercial possible

## Devoirs



**1 Réciprocité**

Partager des modifications dans les mêmes conditions



**2 Attribution**

Citer la source

# LES GRAND PRINCIPES



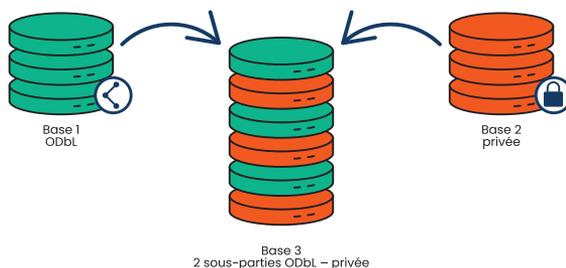
## Obligation de réciprocité / Partage à l'identique (Share-alike)

Rentrons maintenant dans les détails : comment les données peuvent/doivent être utilisées dans votre situation ?

Lorsque vous combinez des données OpenStreetMap à d'autres données, la clause de réciprocité s'applique dans certaines conditions. La licence ODbL distingue deux manières de combiner les données :

### Base de données collective

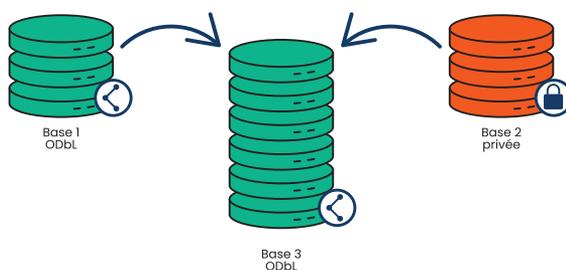
Assemblage de bases de données **non-transformées, indépendantes** les unes des autres.



### Base de données dérivée

Une base de données basée sur la base de données initiale qui comprend toute traduction, adaptation, arrangement, modification, ou toute autre **altération de la base de données** ou d'une partie substantielle du contenu.

Cela comprend, sans s'y limiter, l'extraction ou la réutilisation de l'ensemble ou d'une partie substantielle du contenu dans une nouvelle base de données.



# LES DIRECTIVES GÉNÉRALES

(Comment faire ?)

La licence définit «collective» et «dérivée» dans un cadre générique. La fondation OSM a édité des directives qui explicitent ces termes dans le cas du projet OpenStreetMap.

Voyons comment mettre en oeuvre ces directives dans vos cas d'usages.

## Directives générales OpenStreetMap

Obligation de repartage selon :



### Découpages régionaux

Il est possible d'utiliser les données OpenStreetMap sur une région et les données d'une base privée d'une autre région sans obligation de repartage de la base privée.

*Par exemple, une application mobile qui utilise des données privées en Europe peut afficher les données issues d'OpenStreetMap dans le reste du Monde.*

- ▶ La **délimitation de la zone** est clairement définie
- + La zone couverte doit au moins être de la **taille d'un pays**
- + La zone doit être **continue, sans trous**

*Si toutes ces conditions sont réunies, il est possible de mixer les données hétérogènes au sein d'une même base de données : elles conservent chacune leur propre licence.*

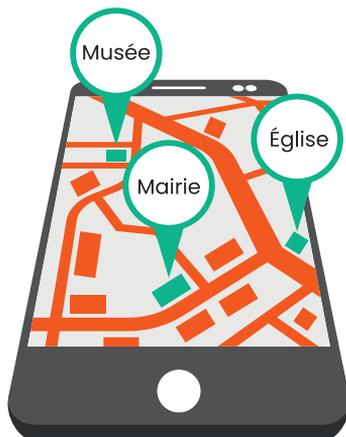
## Couches indépendantes

Il est possible d'utiliser les données OpenStreetMap d'une thématique et des données d'une base privée d'une autre thématique sans obligation de repartage de la base privée.

*Par exemple, une application mobile peut afficher les commerces issus d'OpenStreetMap tout en affichant de manière indépendante le réseau routier et les bâtiments.*

► Les thématiques doivent être **clairement distinctes**

+ Le fond de plan utilisé ne doit pas montrer les données de la même thématique

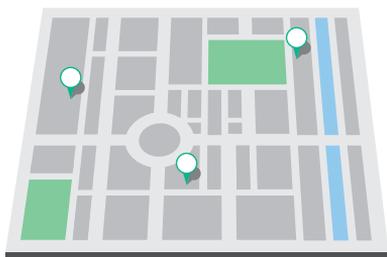


*Vous devez faire de votre mieux pour vous assurer que les différentes couches affichent des thématiques clairement distinctes.*

## Quantités substantielles

Il est possible d'utiliser une quantité négligeable de données OpenStreetMap sans restriction.

*Par exemple, tous les restaurants que vous avez visité pour faire une carte personnelle ou à partager avec vos proches, ou encore la localisation de bâtiments historiques cités dans un livre que vous rédigez.*



► **Moins de 100 objets**

OU Plus de 100 objets mais **uniquement si la récupération des données est non-systématique** (récupération manuelle et ponctuelle des données)

OU La couverture géographique **ne dépasse pas un territoire peuplé de 1000 habitants**

*L'utilisation d'échantillons de données pour des projets personnels ou éducatifs est encouragée.*

## Transformations mineures

Vous pouvez manipuler sans contrainte des données OpenStreetMap sans les enrichir de manière significative.

*Par exemple, simplifier le contour des pays pour imprimer une carte du monde.*

► Il n'y a pas d'autre source de données impliquée dans la transformation

OU Il n'y a pas d'enrichissement de la géométrie ou des attributs

OU Les transformations permettent uniquement de mieux s'intégrer dans votre service / appli : changement de format, optimisation de la taille des données ...



*Si vos transformations sont utiles à OpenStreetMap, faites-les dans OpenStreetMap.*

## Géocodage

Il s'agit de convertir un nom de lieu ou une adresse en position géographique (latitude + longitude) ; ou l'inverse.

*Par exemple : un géocodage de l'adresse « 73 avenue de Paris 94165 SAINT-MANDÉ » donne la position géographique « 48,8457083 ; 2,4245225 » que vous pouvez rajouter dans vos données.*

► Vous pouvez utiliser OpenStreetMap pour géocoder les adresses d'une base de données privée

OU Il est possible de trouver le nom du lieu issu d'OpenStreetMap pour une position géographique connue

*Dans tous ces cas, il suffit de créditer OpenStreetMap. L'obligation de réciprocité n'est pas applicable.*

## Œuvres dérivées

OpenStreetMap permet de créer tellement plus qu'une base de données ! Vous êtes libre de créer des cartes, des sculptures, des jeux, des produits dérivés ... la seule obligation est de créditer OpenStreetMap.

*Par exemple, en imprimant le plan de votre ville, n'oubliez pas d'ajouter l'attribution « Les contributeurs OpenStreetMap ».*



## Le saviez-vous ?

*Le générique du film « Blade Runner 2049 » mentionne bien OpenStreetMap : des cartes de Las Vegas et de Los Angeles issues d'OpenStreetMap apparaissent à l'écran.*

# ATTRIBUTION

## (Comment créditer ?)

Par principe, mentionner « OpenStreetMap » et sa communauté dans toutes vos créations :



### Pourquoi ?

- ▶ **Reconnaissance** : remercier les contributeurs
- ▶ **Visibilité** : promouvoir le projet, sans équivoque
- ▶ **Promotion** : inciter à la contribution
- ▶ **Transparence** : préciser l'origine des données

### Comment ?

- ▶ Mentionner le projet et la communauté :
  - Selon le contexte d'affichage :  
« contributeurs OpenStreetMap »,  
« Communauté OpenStreetMap » ...
  - La mention doit être sans équivoque et directement visible, en limitant l'effort pour que le lecteur retrouve la source.
- ▶ Ajouter un lien pour obtenir plus d'informations vers la page [openstreetmap.org/copyright](https://openstreetmap.org/copyright)

Les Directives Générales donnent de nombreux exemples de contexte d'attribution.

Les sujets légaux sont souvent complexes et sujets à interprétation. Lisez la licence, les Directives Générales et faites appel à un professionnel qualifié en droit intellectuel. Ce document ne peut en aucun cas s'y substituer



# CONSEILS

## Ils utilisent les données Openstreetmap



### FAQ

#### ► Comment a été rédigée la licence ODbL ?

La licence a été rédigée en 2010 par l'Open Knowledge Foundation pour promouvoir l'open data spécifiquement pour les bases de données.

Voir la licence en anglais :

[opendatacommons.org/licenses/odbl/1-0/](https://opendatacommons.org/licenses/odbl/1-0/)

#### ► Qui a rédigé les Directives Générales ?

Le « Licensing Working Group » est un groupe de travail au sein de la fondation OpenStreetMap : ses membres ont précisé le périmètre d'application de la licence ODbL en rédigeant les community guidelines (Directives Générales).  
[osmfoundation.org/wiki/Licensing\\_Working\\_Group](https://osmfoundation.org/wiki/Licensing_Working_Group)

#### ► La licence est-elle disponible en Français ?

La licence a été traduite par le cabinet juridique **Inno3** mais elle n'a aucune valeur juridique.

Voir la traduction :

[ino3.fr/realisation/traduction-licence-odbl/](https://ino3.fr/realisation/traduction-licence-odbl/)

#### ► Qui est légitime à porter devant la justice un contentieux lié à une violation de l'ODbL ?

L'ODbL est une licence contractuelle entre deux entités : la fondation OpenStreetMap et les contributeurs/utilisateurs des données.

Tout personne qui peut justifier de contributions substantielles est fondée à assigner en justice tout contrevenant. Cela concerne le droit sui generis des producteurs de bases de données.

# LA FÉDÉRATION DES PROS D'OSM

La fédération des professionnels d'OpenStreetMap représente les intérêts des entreprises françaises proposant des prestations liées à OpenStreetMap.

## Des valeurs partagées

### Libre

Un riche écosystème de prestataires utilisant des logiciels libres : idéal pour se prémunir de tout **vendor lock-in**

### Ouvert

L'open data, une démarche d'**innovation ouverte** compatible avec votre business

### Collaboratif

Un projet collectif pour une véritable **souveraineté technologique** de la data

Les membres de la fédération s'engagent pour soutenir et faire grandir OpenStreetMap, en portant une attention particulière à promouvoir, respecter et faire respecter les règles et l'esprit des règles organisant la communauté.

Découvrez tous nos engagements dans notre charte éthique : <https://fposm.fr/charte-ethique>

## Nos membres

2i2L

ADRIEN PAVIE

ALVI MAPS

AFITUX  
AUDIT - CONSEIL - FORMATION - TESTS

Carto Cité

DATAACTIVIST

dynartI/O  
{flux + données + territoire(s)}

Le Facilitateur de Mobilité  
Conseil & Expérimentation  
en Julien Sicre

geovelo

JawgMaps

JUNGLE BUS

LATITUDE CARTAGENE

MAKINA CORPUS

multi

OSLANDIA



Terra Data  
Terrains  
Régions  
& Territoires  
Collaboratifs

TERRITORIO  
Des cartes, simplement, pour faire vivre des données libres

verso.  
SMART OPTIMIZATION

Web Geo Data  
Votre

wemap

<https://fposm.fr>

in @ X